

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles Force Ouvrières des Bouches du Rhône

ALERTE!

UN VERITABLE PLAN SOCIAL EST ORGANISE EN SILENCE PAR LA PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE : des centaines d'EVS en contrat CUI se retrouvent au chômage d'ici fin juin !

La situation dans notre département :

- La Préfecture des Bouches du Rhône bloque au mépris de la réglementation l'ensemble des CUI à 2 ans maximum, y compris les plus de 50 ans allocataires et les handicapés qui pourraient rester 5 ans, et ne réembauche que des personnes relevant du RSA socle pour des contrats UNIQUES de 6 mois. Ces personnels ne pourront même pas rester sur leur poste une année scolaire. C'est inacceptable pour les directeurs et les équipes pédagogiques!

C'est scandaleux pour ces personnels!

- La formation à laquelle les CUI devraient avoir accès (80h minimum pendant la durée de leur contrat) est soit inexistante, soit insuffisante en volume et non-qualifiante. **C'est illégal!**
- De nombreux enfants en situation de handicap n'ont toujours pas d'AVS malgré la notification de la MDPH.
- Les Emploi de Vie Scolaire sont indispensables dans nos écoles : la loi imposant l'accueil des enfants handicapés induit des créations d'AVS en nombre suffisant et l'alourdissement des tâches administratives pesant sur les directeurs nécessite la présence d'EVS dans chaque école!

Le syndicat SNUDI FO 13 s'adresse au Préfet des Bouches du Rhône pour poser les questions vitales pour les personnels et demander une entrevue :

- Les EVS ou AVS en CUI dont le contrat peut être prolongé (jusqu'à 24 mois pour les CUI « ordinaires », jusqu'à 36 mois pour les anciens CAV, jusqu'à 60 mois pour ceux qui ont plus de 50 ans) vont-ils pouvoir aller au terme de leur contrat ?
- Les CUI qui arrivent au terme du temps prévu par le dispositif, vont-ils être « réinsérés » et obtenir un véritable emploi selon l'objectif du dispositif ?
- Sur quoi vont déboucher les formations proposées ?
- Quel dispositif de formation pour ceux à qui rien n'a été proposé ?
- Peuvent-ils « valider leurs acquis ? »
- Ceux qui ont acquis des compétences dans leur travail d'Auxiliaire de Vie Scolaire ou d'Emploi Vie Scolaire et qui et qui souhaitent continuer leur travail pourront-ils le faire ?

Nous demandons:

- Dans l'immédiat, le réemploi de tous les EVS (AVS, Assistants administratifs...) sur leur poste.
- La **création des emplois statutaires** correspondant à ces nouveaux métiers, permettant l'intégration de ces personnels à la Fonction Publique.

SNUDI-FO 13 13, rue de l'Académie 13001 Marseille Tel. : 04 91 00 34 22 Fax. : 04 91 33 55 62 Site internet : www.snudifo13.org email : contact@snudifo13.org



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles Force Ouvrières des Bouches du Rhône

UN VRAI STATUT, UN VRAI METIER POUR LES EVS (AVS ET ASSISTANTS ADMINISTRATIFS) EN CONTRAT UNIQUE INSERTION

Signez et faites signer massivement la pétition et les vœux des conseils des maîtres et renvoyez-les au syndicat. Nous les remettrons au Préfet lors de notre audience.

Nom	Prénom	Fonction	Ecole	Signature

SNUDI-FO 13 13, rue de l'Académie 13001 Marseille Tel. : 04 91 00 34 22 Fax. : 04 91 33 55 62 Site internet : www.snudifo13.org email : contact@snudifo13.org